



Stavelot – Francorchamps 25 Hours VW Fun Cup

09, 10, 11 & 12 juillet 2015

**Dernière édition le 18/05/2015
REGLEMENT PARTICULIER**

Chapitre I. Organisation.

Article 1. Définition de l'épreuve.

«The 25 Hours» a le statut d'épreuve nationale OPEN.

L'épreuve est composée des séries et Championnats European VW Fun Cup, Ginetta GT5 Challenge & GRDC, Avon Tyres British GT Championship, Milltek Sport VW Racing Cup, Lotus Cup UK & Europe.

Article 2. Organisation.

L'épreuve sera organisée par Kronos Events, Rue des Pieds d'Alouettes 37 à 5100 Naninne en conformité avec les prescriptions du code Sportif international de la FIA, les prescriptions du RACB SPORT, les règlements sportifs et techniques spécifiques des séries composant l'épreuve, le présent règlement particulier et additionnel ainsi que ses annexes. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportifs des championnats et/ou séries belges figurent à l'adresse suivante : www.racb.com

De par leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.

3.1 Nom de l'épreuve : **«The 25 Hours VW Fun Cup»**





3.2 Autorité Sportive Nationale :

Royal Automobile Club of Belgium
RACB SPORT - Rue d'Arlon. 53.
B.-1040. BRUXELLES. Belgique
Téléphone :32(0)2/287.09.11 - Fax : 32(0)2/675.61.19
E mail : sport@racb.com

3.3 Organisateur :

Kronos Events SA - Rue des Pieds d'Alouettes, 37
B.- 5100 Naninne - Belgique
Téléphone : 32 (0)81/63.23.80 - Fax : 32 (0)81/40.17.25
E mail : races@kronosevents.be

Au circuit : Téléphone : 32(0)87/64.67.91.(local 111)

3.4 Secrétariat et permanence :

Jusqu'au mardi 7 juillet 2015 à 18.00 heures :
Voir à Organisateur & Direction de course.
Nathalie Dambremé +32/ 494-51.70.88
Laurent Voogt +32/494-51.70.87
À partir du mercredi 08 juillet 2015
10.00 heures : Circuit de Spa-Francorchamps.

3.5 Date et lieu de l'épreuve :

09, 10, 11 & 12 juillet 2015
Circuit de Spa-Francorchamps
Route du Circuit 55 - 4970 Francorchamps

3.6 Circuit :

Circuit de Spa-Francorchamps, 7003,93 m
Sens de la course ; sens des aiguilles de la montre.

3.7 Engagement :

à rentrer auprès de l'organisateur
Clôture et paiement des droits simples: mardi 7 juillet 2015 à 18h00.

Des télévisions seront disponibles en location (50€) à la permanence paddocks (1^{er} étage, ancienne salle de presse à côté de la Tour Uniroyal).

3.8 Durée des courses : Suivant le timing en annexe.

Ce timing est informatif. Il fait partie du présent règlement, si besoin, pendant la durée de la course, il peut être modifié par le Collège des Commissaires Sportifs, sur proposition du Directeur de l'épreuve.

3.9 Vérifications sportives : voir timing en annexe.

Lieu : 1^{er} étage bâtiment F1, Race Control. Local 115.





Tous les concurrents et pilotes doivent être en conformité avec les dispositions de l'annexe L du Code Sportif Int 2015 émis par la FIA en ce qui concerne : leurs licences - le contrôle médical - le casque et les vêtements de protection

Les licences doivent être valables pour l'année en cours et être au moins du type FIA A, B ou C.

Les licences d'un jour ne sont pas autorisées sauf suivant les règles édictées par le RACB Sport. Pour les pilotes Belges et/ou résidents belges une session d'examen d'obtention de la licence est organisée au circuit de Zolder le **mercredi 24 juin**. Pour les demandes, elles doivent être introduites sur le site du RACB <http://www.racb.com/sport/informations/reserver-un-test-licence/>

Il est donc indispensable que tous les participants soient en possession d'une licence valable délivrée par le RACB ou par leur ASN.

Attention : les pilotes étrangers détenteurs d'une licence Nationale, doivent être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve. Cette obligation n'est pas d'application pour les détenteurs d'une licence Internationale.

Les concurrents et pilotes ne peuvent pas faire l'objet d'une suspension de licence.
Si vous êtes impliqué dans un incident, veuillez ne pas quitter le circuit sans autorisation des officiels de l'épreuve.

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve. laurent@kronosevents.be

3.10 Vérifications techniques : voir timing en annexe.

En VW Fun Cup, les règlements techniques et additifs des championnats Belges, Français et Anglais seront d'application.

Lieu : Pit F1, box 1 & 2 et Coca-Cola Center en fonction des séries.

VW Fun Cup ; Le contrôle technique de jeudi 09/07 au soir dans la ville de Stavelot est obligatoire.

Une note sur la procédure de départ vers Stavelot sera éditée par l'organisateur.

Séries Annexes : Suivant les demandes du chef de file de la Commission Technique.

Pour les séries annexes, les prescriptions de sécurité applicables en Belgique seront d'application.

A savoir :

Equipements et Hans des pilotes homologués aux normes FIA.

Equipements des voitures (Sièges, ceintures, extincteur, réservoir à essence, ...)

Seules les dérogations à ces règles prévues par le Règlement sportif de la série seront d'application.



Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve. laurent@kronosevents.be

3.11 Tableau d'affichage officiel : Paddock F1 derrière boxes 1 & 2.

3.12 Briefings : Voir timing en annexe

PREVOIR UN STYLO.

Ils auront lieu dans la salle de conférence 1er étage, bâtiment F1.
Le Briefing des 25 heures aura lieu à l'hôtel de l'Eau Rouge

3.13 Essence :

Toutes les courses : **Les concurrents doivent aller se fournir en carburant (essence ou diesel) à la pompe située dans l'enceinte du circuit ou selon leurs règlements des séries. Le transport de l'essence dans les paddocks devra se faire avec l'encadrement d'une personne équipée d'un extincteur. Les infractions seront pénalisées par le Collège des Commissaires Sportifs.**

Sauf pour les VW Fun Cup qui devront suivre la note explicative de la procédure de ravitaillement, les concurrents ne sont pas autorisés à ravitailler devant leurs stands respectifs.

Une note du SRI sera remise aux concurrents lors des vérifications sportives, elle sera de stricte application sous peine de mise hors course.

REFUELING HOURS		
DATES	OPEN AT	CLOSE AT
Jeudi 09/07 Donderdag 09/07 Thursday 09/07	14H00	18H00
Vendredi 10/07 Vrijdag 10/07 Friday 10/07	17H00	21H00
Samedi 11/07 Zaterdag 11/07 Saturday 11/07	15H30	-
Dimanche 12/07 Zondag 12/07 Sunday 12/07	-	18H00
ATTENTION : No Refueling during the "Warm Up" of Saturday morning		



3.14 Parc fermé

Dans le préau sous le paddock Rouge. Pour les 25 heures VW Fun Cup, le parc fermé aura lieu dans la Pitlane F1.

3.15. Distribution des pneumatiques.

Il y aura un espace technique « Michelin », Zone Eau Rouge.

En VW Fun Cup, l'utilisation des pneus de la marque BF Goodrich fournis exclusivement par WRT est obligatoire. Les pneus devront en tout temps être marqués par Kronos ou WRT. Le marque « K » devra être visible en tout temps.

3.16 Voie des stands (Pitlane):

Pour les courses annexes : elle sera définie lors du briefing.

La vitesse maximum autorisée dans la voie des stands est de **60 km/h**. Chaque infraction sera sanctionnée par la direction de course.

En VW Fun Cup, le Kit de sécurité Pitlane 2015 est obligatoire.

Pour les 25 Heures :

Les concurrents utiliseront les voies des stands F1 + Endurance (la grande pitlane). L'entrée se fera exclusivement par la Chicane (corde droite de la chicane du bus-stop, T19) et la sortie se fera exclusivement après le virage du Raidillon à hauteur du poste 7 en tenant sa droite. Il est interdit de franchir la ligne blanche délimitant la sortie des stands.

Dans la voie des stands, il est strictement interdit d'utiliser la marche arrière.

Il est strictement interdit de fumer dans la voie des stands et dans les stands (box). Les enfants et les animaux sont strictement interdits sur la voie des stands. Les animaux doivent toujours être tenus en laisse dans l'ensemble de l'enceinte du circuit de Francorchamps.

L'arrêt à la sortie des stands sera divisé en deux voies. Les monoplaces emprunteront la voie de gauche et les Bi-Places la voie de droite.

En VW Fun Cup, il est strictement interdit pendant les entraînements et la course de :

Fermer la porte des stands côté pitlane sauf après abandon.

Ravitainer en carburant. La seule et unique zone de ravitaillement sera située aux pompes TOTAL dans le paddock. Toute infraction sera pénalisée par une amende de 10.000€ et une mise hors course immédiate.

Rentrer la voiture en marche avant, toutes les VW Fun Cup devront avoir le nez de la voiture vers la Pitlane si elles se trouvent à l'intérieur des boxes ou souhaitent y rentrer.

Pendant toute la durée de la course, dans les stands et dans la voie des stands, en dehors de la zone technique prévue par l'organisateur, il est formellement interdit d'utiliser un moyen de levage





automatique de la voiture. Toutes opérations de levage de la voiture devront être réalisées manuellement.

Pendant une procédure « Code 60 », la voie des stands restera ouverte.

3.17 Eclairage et numéros pour les 25 Heures :

Les numéros de course apposés sur les véhicules doivent être visibles en tout temps. Toute irrégularité sera sanctionnée par un arrêt obligatoire au stand jusqu'à réalisation complète de l'obligation.

Sont autorisés au maximum :

1. Deux phares longue portée d'un diamètre maximum de 160 mm et d'une puissance maxi de 55 Watts. (Ampoules Type H3)
2. Deux phares anti-brouillard ou de route d'un diamètre maximum de 140 mm et d'une puissance de 55 Watts. (Ampoules Type H4)
3. Deux phares de virage rectangulaire d'une surface maximum de 140 mm X 45mm et d'une puissance maxi de 55Watts. (Ampoules Type H3)

Les phares au Xenon sont proscrits ainsi que tout système permettant d'augmenter la puissance de l'éclairage. Si un autre système d'éclairage est autorisé pour les 25 heures, il sera défini par la publication d'un additif. L'usage intempestif des phares dits de longue portée est strictement interdit. Cet usage sera considéré comme un comportement anti-sportif.

L'annexe III – additif 1 est validée pour toutes les versions de la VW Fun Cup.

L'emplacement des phares longue portée n'est permis que sur la barre avant, fixée sur les anneaux de fixation du capot. Un tendeur anti-vibrations est autorisé.

En aucun cas, il n'est autorisé d'éteindre les phares du véhicule lorsque celui-ci est en piste et que la procédure de nuit est ouverte. Tout constat sera suivi d'un rapport auprès du collège des Commissaires Sportifs et sanctionné d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

L'usage des clignoteurs doit être strictement conforme au code de la route. Les clignoteurs indiquent l'endroit vers lequel vous vous dirigez et non l'inverse.

Sur piste, pendant les procédures de nuit, il faut au grand minimum un point lumineux avant et un point lumineux arrière en fonction. Si une voiture roule sans cette obligation, elle sera obligée de rentrer dans son stand pour réparation.



Article 4. Officiels.

<u>Promoteur du meeting</u>	Marc Van DALEN Jean-Pierre MONDRON	Lic. 3063 Lic. 3062
<u>4.1 Direction de course :</u>		
Directeur d'épreuve et de course	Laurent VOOGT	Lic. 1426
Directeurs de course adjoints :	Jean-Luc GELDERS Guy DUPONT Philippe GODET	Lic. 2167 Lic. 1993 Lic. 2411
Directeur de Course Lotus Cup	Pascal VANHULLEBUSH	Lic. 2681
Directeur de Course British GT	Bernard COTRELL	Lic. MSA 000016
Directeur de Course Ginetta GT5	Andy BUTLER	Lic. MSA 151194
Directeur de Course Milltek Sport	David PIERRE	Lic. MSA 000039
<u>4.2 Secrétariat de l'épreuve:</u>	1 ^{er} étage Pit Building (local 111) Valérie DEBACKER Nathalie DAUBREME Vanessa BOUCHAT	Lic. 1991 Lic. 3183 Lic. 3117
<u>4.3. Commissaires sportifs:</u>		
Président	Etienne MASSILLON	Lic. 0487
Membres :	Ronald BARBIÈRE Pascal NOTELAERS Guy DAUBIE Jan DHONDT Georges VANDENDRIESSCHE	Lic. 1954 Lic. 1242 Lic. 2652 Lic. 2385 Lic. 0427
<u>4.4 Commissaires techniques:</u>		
Chef de File	Victor HOUBART	Lic. 2599
Ginetta GT5	Ron HUMPHREYS	Lic. MSA 144190
Lotus Cup	Jhon WINDER	Lic. MSA 141293
Miltek Sport	Ian BILLET	Lic. MSA 140123
<u>4.5 Service Médical:</u>	Dr. TELLINGS	Lic. 1257
<u>4.6 Service de chronométrage:</u>	Tour Chronométrage du circuit. Michael GOBLET (RIS)	Lic. 2375
<u>4.7 Commissaires de piste :</u>	CNCR	
Chef de file :	Georges HEYNEN	Lic. 2517
<u>4.8 Commissaires de stands :</u>	CNCS	
Chef de File :	Thierry JACOBS	Lic. 0066
<u>4.9 Sécurité :</u>	Nicolas DAUBY	Lic. 0084
<u>4.10 Relations Concurrents :</u>	Jean-Marc PLARD Iwan DELHEZ André POUSSEUR Michel De BACKER	Lic. 2756 Lic. 2929 Lic. 2094 Lic. 2930
<u>4.11. Responsable Paddocks :</u>	All Events & Protection Unit	
<u>4.12. Permanence Paddocks :</u>	All Events	



Les officiels des séries annexes seront communiqués par les promoteurs des séries.

Article 5. Timing de l'épreuve.

L'épreuve commence avec les vérifications techniques et/ou sportives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- délai de réclamation ou d'appel ou fin de l'audition
- fin des vérifications sportives et/ou techniques entreprises en conformité avec le code

5.1 Welcome d'accueil.

Hôtel de la Source – Route du Circuit n°22
à 4970 Francorchamps - 087/79 58 00

Entrée du circuit de Francorchamps – Côté virage de la Source.

5.2 Départ des épreuves. Les procédures de départ seront données lors du briefing.

5.3 Ouverture du paddock.

Le mercredi 08 juillet à partir de 10.00 heures, la zone F1 ne sera pas disponible avant 20h00.

Aucune entrée possible AVANT 10 HEURES.

Article 6. Laissez-passer – Cartes de Fonction.

Ces documents seront remis et/ou mis à la disposition de chaque responsable et/ou coordinateur de la série qui sera chargé de les faire parvenir aux concurrents et pilotes.

Article 7. Assurance.

L'organisateur a souscrit une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière. Numéro de la police : 730.261.439 AXA

Article 8. Divers.

8.1 La présentation des sanctions ou informations de la Direction de Course envers les pilotes au volant se fera devant la direction de course, pitlane F1. Pendant les premiers tours d'essais libres, l'emplacement exact de la Direction de course sera montré aux pilotes. Les sanctions seront diffusées via le réseau des écrans sur les pages de classement.

8.2 Le directeur de course, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs

8.3 Droit de réclamation : Le montant du droit de réclamation fixé par le RACB Sport : 500 €





Droits d'appel : Le montant du droit d'appel national (RACB Sport) : 2000 €

Le montant du droit d'appel international (FIA) : 12.000€

8.4 Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.

8.5 **Grille de départ des 25 Heures :**

La grille de départ sera constituée suivant le résultat des essais qualificatifs.

A la fin des essais qualificatifs, une SUPER 10 POLE de 20 minutes sera organisée afin de définir l'ordre de départ des 5 premières lignes. Si cette SUPER 10 POLE ne devait pas, pour quelque raison, être organisée, l'ordre de départ des essais qualificatifs sera conservé.

Si le nombre de voitures Monoplaces est supérieur à 92, les voitures Bi-Places prendront le départ depuis la zone des stands F1 pour monter en piste à la Source 10 secondes après le passage de la dernière monoplace roulant à allure normale. Les Bi-Places pourront embarquer des passagers pour autant que les pilotes soient reconnus aptes par le RACB à véhiculer des passagers. Ils disposeront d'un bracelet spécial « pilote biplace » et auront signé la charte RACB. Lorsque les Bi-Places rejoignent le feu rouge dans la voie des stands au pied du Raidillon, elles doivent emprunter la voie de droite afin que pilote et le passager fassent l'objet d'un contrôle. Les Bi-Places sont autorisées à rouler jour et nuit. Le directeur de course se réserve le droit, à tout moment, de les arrêter à leur stand, signalé par le panneau noir avec écriture blanche « BI PLACES IN », s'il estime que les conditions de course ne sont pas réunies pour la pratique du sport automobile avec passager. Après avoir débarqué les passagers, les voitures avec le pilote seul à bord pourront reprendre la piste. A ce moment, elles respectent les consignes normales.

8.6 La durée de conduite maximum, arrêts compris sera de trois heures. La durée totale de conduite par pilote sera de dix heures.

8.7 Voitures Guest et équipages

Des voitures Corporate pourront être acceptées sur demande, elles pourront déroger aux règles du temps de conduite des équipages. Les demandes devront être approuvées par le Promoteur en concertation avec le RACB Sport.

RESPECTEZ LES COMMISSAIRES ET SOYEZ « FAIR PLAY », VOUS Y GAGNEREZ TOUS

Le présent règlement a été approuvé par le RACB Sport.

Visa numéro : en date du **xx/xx/2015**



TABLEAU DES PENALITES

TABLEAU récapitulatif à titre indicatif uniquement	Aux essais	En course
Court-circuiter la piste avec avantage	Annulation du chrono	Stop and Go
Excès de vitesse dans la voie des stands	100 € par 5 km/h au-dessus de la limite	Stop and Go
Dépassement sous drapeau jaune	Départ fond de grille	1 Tour de pénalité
Dépassement sous régime Voiture de Sécurité		3 Tours de pénalité
Départ anticipé		Stop and Go
Poussée d'une autre voiture	Départ fond de grille	1 Tour de pénalité
Mise en cause dans un contact ou collision	Drapeau noir	1 Tour de pénalité
Non respect de la procédure de départ pendant le tour de formation		Stop and Go
Marche arrière moteur allumé dans la voie des stands	150 €	Stop and Go
Sens inverse dans la voie des stands	150 €	150 € + 1 Tour de pénalité
Poursuite de la course après le drapeau à damier	150 €	150 €
Pilotage anti-sportif ou agressif	Départ fond de grille	1 Tour de pénalité
** Plus de trois tours sous drapeau noir ou sous drapeau noir à disque orange sans arrêt au stand	300 €	1 tours + Direction course
Plus de quatre mécaniciens intervenant ensemble sur la voiture	Stop and Go	Stop and Go
Non respect des injonctions d'un officiel de piste ou stands	Départ fond de grille	1 tour de pénalité
Intervention sur la voiture après le signal "5 minutes"		1 tour de pénalité
Travaux interdits lors d'un ravitaillement		Stop and Go
Lors d'une neutralisation et/ou une procédure de Voiture de Sécurité, dépassement avant d'être passé sous drapeau vert ou feu vert	Drapeau noir	Stop and Go
Feux de reconnaissance biplace non allumés	Drapeau noir à disque orange	Drapeau noir à disque orange
Passagers ne disposant pas du bracelet ad hoc	Exclusion du pilote au volant	Exclusion du pilote au volant
Feux ne fonctionnant pas	Drapeau noir à disque orange	Drapeau noir à disque orange
Comportement anti-sportif en dehors des essais et des courses lors d'une épreuve	Exclusion	Exclusion
Non conformité technique avant le départ de l'épreuve		Décision du Collège des Comm. Sportifs (sous peine d'exclusion de l'épreuve)
Non conformité technique après l'arrivée de l'épreuve		exclusion de l'épreuve
Pilote non accrédité avec des passagers en biplaces	exclusion de la voiture	exclusion de la voiture
Transpondeur non rentré dans la ½ heure après l'arrivée		Prix du transpondeur (350€)
Non présence dans le parc fermé	Départ fond de grille	Exclusion
Absence des mécaniciens lors d'un démontage	Exclusion	Exclusion de la voiture
Ravitaillement en carburant dans une zone interdite	Drapeau noir	Exclusion de la voiture



La note du SRI suivante est de stricte application. Une amende de 300€ sera infligée au team pour chaque infraction.

E-mail : incendie@stavelot.be

<p>SRI STAVELOT Route de Malmédy, 17 B – 4970 – STAVELOT Tél. 080/88.02.42 Fax 080/88.01.39</p> <p><u>Objet</u> : Sécurité contre l'incendie - prescriptions paddocks</p> <p><u>Transport et transvasement des matières inflammables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la quantité totale transportée ne peut dépasser 240l par unité de transport ▪ récipients métalliques d'une capacité maximale de 60 litres et solidement arrimés ▪ présence obligatoire d'un accompagnant équipé d'un extincteur (6 kg poudre ou 6 l mousse) ▪ pas d'éléments combustibles à proximité de l'hydrocarbure transporté (p.ex. pneus) ▪ interdiction de fumer, de produire du feu ; s'éloigner des objets en ignition, étincelles, soudures... ▪ les récipients vides ou pleins seront toujours fermés ▪ le transport se fera dans un véhicule utilitaire conçu pour le chargement ▪ une bonne connexion électrique entre le récipient métallique et la terre avant le remplissage ou la vidange de ce dernier ; lors de ces opérations les récipients seront préalablement déchargés du véhicule ▪ il est interdit de pénétrer dans la partie chargement d'un véhicule couvert transportant des liquides inflammables avec des appareils d'éclairages portatifs autres que ceux qui sont conçus et construits de façon à ne pouvoir enflammer les vapeurs inflammables qui auraient pu se répandre à l'intérieur <p>Si le transport se fait par attelage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le véhicule tracteur doit être à même de tracter et freiner la charge ▪ les bandages de la remorque seront adaptés au type de sol rencontré ainsi qu'aux vitesses atteintes par le véhicule tracteur ▪ le crochet d'attelage et l'attache remorque seront approuvés CE ▪ une chaîne ou un câble de sécurité solidaire au timon de la remorque reliera le crochet d'attelage ▪ chaque fût sera arrimé individuellement <ul style="list-style-type: none"> ▪ un commissaire technique ou un juge de faits sera présent durant le temps d'ouverture des pompes pour 	<p>SRI STAVELOT Route de Malmédy, 17 B – 4970 – STAVELOT Tél. 080/88.02.42 Fax 080/88.01.39</p> <p><u>Subject</u>: Fire safety - paddock requirements</p> <p><u>Transportation and transferral of flammable materials:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ the total quantity transported must not exceed 240l per unit of transportation ▪ use securely closed metal containers with a maximum capacity of 60 litres ▪ compulsory presence of an assistant equipped with an extinguisher (6 kg powder or 6 l foam) ▪ no combustible items within proximity of transported hydrocarbon (eg. tyres) ▪ no smoking or naked flames; keep away from ignited items, sparks, welding, etc. ▪ containers must be kept closed at all times whether empty or full ▪ transportation must be made in a utility vehicle designed for carrying loads ▪ correct electrical connection between the metallic container and earth before filling or emptying; during such operations the containers must be unloaded from the vehicle in advance ▪ it is prohibited to enter the unloading area of a covered vehicle transporting flammable liquids with mobile lighting equipment other than that designed and built to avoid igniting flammable vapours which may have been released within the interior <p>Where the transportation is made by towing:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ the towing vehicle must be capable of towing and braking the load ▪ the tyres of the trailer must be suited to the type of ground in question and to the speeds reached by the towing vehicle ▪ the towing hook and trailer attachment must be CE approved ▪ a safety cable or chain secured to the trailing arm must be used to connect the towing hook ▪ each barrel must be individually secured ▪ a technical steward or assessor must be present while the pumps are opened to ensure that these safety regulations are observed and sanction those in breach.
---	---

contrôler le respect de ces règles de sécurité et sanctionner en cas de non respect

Manipulation de fuel dans le stand :

- pompes à main, pneumatiques ou électriques antidéflagrantes. PAS de batteries
- présence obligatoire d'un surveillant équipé d'un extincteur et situé à 2 mètres du refueling
- vêtements anti-feu pour les personnes situées à moins de 2 mètres
- veiller à la stabilité et à la mise à la terre des tours de ravitaillement
- présence obligatoire de produit minéral absorbant dans le stand - jamais d'eau
- présence obligatoire de 2 extincteurs (6 kg poudre ou 6 l mousse) dans chaque stand

Interdiction de fumer ou de flamme nue :

- dans toute la zone ceinturant le camion citerne
- dans la pitlane, dans les stands et à moins de 5 mètres à l'arrière des stands
- au-dessus des stands (loges, mezzanines)

Interdiction de bonbonnes L.P.G. :

- dans la pitlane, dans les stands et à moins de 5 mètres de l'arrière des stands
- dans aucun véhicule (autorisé dans les chapiteaux et sous auvents)

Interdiction d'occuper les dégagements :

- tous les dégagements routiers des paddocks
- le dégagement de 1 mètre de largeur derrière les stands
- N.B. : autorisé derrière les stands : plateau de camion si baissé
banderoles délimitant le stand si aisément franchissables

Conformité des installations électriques ou de gaz :

- obligation de respect des normes
- protection des lignes électriques ou conduites de gaz.

Lt. Guy CLOSE,
Chef de Corps f.f.

Handling fuel within the stand:

- hand pumps, pneumatic pumps or explosion-proof electrical pumps. NO batteries
- compulsory presence of a supervisor equipped with an extinguisher and located 2 metres from the refuelling point
- fire-resistant clothing to be worn by persons located within 2 metres
- ensure stability and earthing of refuelling towers
- compulsory presence of absorbent substance in the stand - never water
- compulsory presence of 2 extinguishers (6 kg powder or 6 l foam) in each stand

No smoking or naked flames:

- in the entire area around the tanker lorry
- in the pit lane, in the stands, and within 5 metres of the back of the stands
- above the stands (lodges, mezzanines)

No LPG canisters:

- in the pit lane, in the stands, and within 5 metres of the back of the stands
- in any vehicle (authorised in marquees and under awnings)

No occupation of clearances:

- all paddock road clearances
- the 1-metre wide clearance behind the stands
- N.B. authorised behind stands: lorry platform if lowered
ribbons marking the limits of the stand if easily crossed

Conformity of electrical or gas installations:

- obligation to meet standards
- protection of electrical or gas supply lines.

Lt. Guy CLOSE,
FF Commanding Officer